

Durée : 1 jour (7h) ou 2 demi-journées
Formation personnalisée
Lieu : intra ou visioconférence

Réf : FORM02
Prix : 800 € HT

Contactez-nous au **04.68.81.03.03** ou par courriel : **avocats@ldsconseil.fr**

Objectifs pédagogiques

Durant la formation les stagiaires apprendront à :

- Savoir rédiger les différentes clauses au contrat de travail
- Mettre en place les modifications contractuelles

A l'issue de la formation le stagiaire sera capable de rédiger les différentes clauses au contrat de travail et pouvoir effectuer les modifications.

En fin de formation, un QCM permet d'évaluer le stagiaire.

Programme

- **Rédaction des clauses du contrat de travail**

- Clauses essentielles
- Période d'essai
- Qualification professionnelle
- Lieu de travail
- Mobilité géographique
- Rémunération
- Forfait en heures et en jours
- Objectifs
- Durées et horaires de travail
- Secret professionnel
- Discretion
- Clause de non-concurrence
- Clause dédit de formation
- Restitution du matériel

☞ **Quizz : sur le temps de travail**

- **Modifications des clauses du contrat de travail**

- Justification des modifications
- Comment effectuer les modifications ?

Méthodes mobilisées :

Supports pédagogiques et techniques :

- Vidéoprojecteur
- PowerPoint sur support papier rédigé sous forme de fiches techniques

Points forts de la formation :

- Quizz
- Evaluation en fin de formation par QCM

Public :Personnes concernées :

- DRH, Fonctions RH, Assistant(e) RH,

Pas de durée d'activité professionnelle minimum nécessaire

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

- Pour toute situation de handicap merci de nous contacter pour envisager la faisabilité

Pré requis :

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Durée et modalité d'organisation :

- Lieu : en entreprise
- Durée : 1 jour ou 2 demi-journées
- Organisation : intra-entreprise ou à distance
- Dates & horaires : les dates et horaires sont à convenir en fonction de vos souhaits et des disponibilités des formateurs
- Formation sur mesure
- Pour toute situation de handicap merci de nous contacter pour envisager la faisabilité.
- Nombre de stagiaires : en fonction du souhait et des capacités d'accueil de l'entreprise
- Délai et modalités d'accès : Jusqu'à 48h avant le début de la formation en fonction des places restantes et de l'obtention de la prise en charge OPCO si nécessaire
- L'accès à nos formations peut être initiée, soit par l'employeur, soit à l'initiative du salarié avec l'accord de ce dernier

Nos Formateurs

- Nelly BESSET : avocat spécialisé en Droit social depuis de nombreuses années, elle intervient auprès des chefs d'entreprises pour les accompagner dans la gestion sociale de leur entreprise et optimiser le dialogue social.

Formation non qualifiante

Cette formation ne fait pas l'objet d'une certification (diplôme, titre...) mais les participants recevront une attestation de formation.